Paris le 2 décembre 2016.

MISE EN PLACE DU « LIVRET SCOLAIRE UNIQUE NUMERIQUE » (LSU ou LSUN)

Chers parents

Conformément aux différents textes réglementaires (loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, décret n°2015-1929 relatif à l'évaluation du suivi des acquis des élèves et du livret scolaire, des écoles élémentaires et du collège et l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire des écoles élémentaires et du collège), **à compter de la rentrée 2016, les livrets scolaires de l'école et du collège évoluent vers un Livret Scolaire Unique Numérique commun (en abrégé LSU ou LSUN) pour l'ensemble de la scolarité obligatoire du CP à la 3ème.**

Autrement dit, pour tous les établissements scolaires de France, c'est la fin des livrets d'évaluations « sous forme papier » conçus par chaque enseignant ou établissement remis le plus souvent en fin de trimestre aux familles.

A partir de cette année, le Ministère de l'Education nationale a décidé de l'uniformisation de ces livrets et de leur numérisation. Aussi, c'est donc le même livret « informatique » qui sera utilisé du CP à la 3ème et sera transmis informatiquement d'établissement en établissement en cas de déménagement ou de passage du primaire au secondaire.

C'est fondamentalement et avant tout un livret d'évaluation par compétences attestant des acquisitions des élèves. Lors de chaque période d'évaluation, un « livret de 2 pages » pourra être imprimé et remis aux familles. En fin de chaque cycle (c'est-à-dire en fin de CE2, de 6ème et de 3ème) une attestation de compétences du cycle viendra s'ajouter.

Il est prévu également à terme, courant 2017, que les parents puissent se connecter directement par Internet au Livret Scolaire Unique Numérique de leur enfant par l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe.

Ce nouvel outil, vient d'être présenté aux enseignants des écoles ce mois-ci. Il ressort des premières prises en mains de très nombreuses erreurs de programmation encore à corriger au niveau du ministère. Plusieurs versions successives corrigeant peu à peu certaines erreurs viennent d'être livrées au cours de ce mois… A ce jour, parmi bien d'autres erreurs constatées, il n'est pas possible encore par exemple ni d'imprimer le « 2 pages » qui doit servir de livret, ni de voir figurer le nom de l'enseignant sur le livret (c'est le nom du directeur qui apparait à la place…) En fin de semaine prochaine une nouvelle version est prévue…

Pour toutes ces raisons techniques, l'équipe enseignante de l'école est contrainte de vous annoncer qu'il n'y aura pas cette année de remise de livret au mois de décembre 2016 et que si les erreurs les plus importantes son bien corrigées d'ici-là, **nous ne serons en mesure de vous remettre cette année que 2 livrets d'évaluation semestriels soit : le premier fin janvier et le second fin juin.**

Bien respectueusement.

Le Directeur et l'équipe enseignante